

N° 3.
Secoutre Lucien
Edmond Desire
(Legitime.)

Charles de Banche
27 mai 1896
Bordeaux

L'An mil neuf cent sept le quinze janvier à dix heures du matin, heure legale, pardevant nous, Adolphe Edmond Henri Douez, officier d'Academie, Maire et officier de l'Etat-civil de Samer, chef-lieu de canton, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, departement du Pas-de-Calais, a compare la Dame Marie Guilbon agee de cinquante-cinq ans, sage-femme, domiciliée à Samer, laquelle nous a declaree comme ayant fait l'accouchement que nous avons hier treize janvier, a neuf heures du matin est ne dans la maison de ses parents sise à Samer rue de Quatrevingt un enfant de sexe masculin qu'elle nous presente et auquel il est donne les prénoms de Lucien-Edmond-Desire. Lequel enfant est ne de Marie-Henriette-Flore Perceval, agee de trente ans marchande de volaille, épouse de Lucien Donat-Joseph Secoutre age de vingt-neuf ans, marchand de fourrage, domicilié à Samer. Laquelle declaration faite en presence de Henri Belloy, age de trente-cinq ans, apparteur, et de Charles Molony, age de trente-huit ans, garde-champetre, domiciliés à Samer. Et ont le comparant et les temoins signe avec nous le present acte apres lecture faite.

Marie Guilbon Belloz Souezas

N° 3.
Daverton Angèle
Marguerite Aline
(Legitime.)

Madame Daverton le 10 fevrier 1896 avec son mari et son fils

L'An mil neuf cent sept le quinze janvier, à dix heures du matin, heure legale, pardevant nous, Adolphe Edmond Henri Douez, officier d'Academie, Maire et officier de l'Etat-civil de Samer, chef-lieu de canton, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, departement du Pas-de-Calais, a compare la Dame Marie Guilbon agee de cinquante-cinq ans, sage-femme, domiciliée à Samer, laquelle nous a declaree comme ayant fait l'accouchement que nous avons hier treize janvier à neuf heures du matin, est ne dans la maison de ses parents sise à Samer rue du Breuil, un enfant de sexe féminin qu'elle nous presente et auquel il est donne les prénoms de Angèle-Marguerite-Aline. Lequel enfant est ne de Rosalie-Therese-Estelle Harelle, agee de quarante-trois ans, journalière, épouse de Louis Jean-Marie Daverton, age de quarante-six ans, journalier, tous deux domiciliés à Samer. Laquelle declaration faite en presence de Henri Belloy, age de trente-cinq ans, apparteur, et de Charles Molony, age de trente-huit ans, garde-champetre, domiciliés à Samer. Et ont le comparant et les temoins signe avec nous le present acte apres lecture faite.

Marie Guilbon Belloz Souezas

N° 4.
Vasseur Alfred-Jules
Louis
(Legitime.)



L'An mil neuf cent sept le vingt-huit janvier à trois heures du soir, heure legale, pardevant nous, Adolphe Edmond Henri Douez, officier d'Academie, Maire et officier de l'Etat-civil de Samer, chef-lieu de canton, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, departement du Pas-de-Calais, a compare Ernest Jean-Baptiste Vasseur, age de trente ans, garçon brasseur, domicilié à Samer, lequel nous a presente un enfant de sexe masculin qu'il a declaree ete ne de lui en sa demeure sise à Samer au lieu dit "La Basse-cour" avant hier vingt-huit janvier à huit heures et demie du matin et de Marie-Julia-Georgina Gardin son épouse agee de vingt-quatre ans, sans profession, domiciliée à Samer, auquel enfant il a été donne les prénoms de Alfred-Jules-Louis. La dite presentation et declaration ont été faites en presence de Charles Molony, age de trente-huit ans, garde-champetre, et de Henry Belloy, age de trente-six ans, apparteur, tous deux domiciliés à Samer. Et ont le comparant et les temoins signe avec nous le present acte apres lecture faite.

Vasseur Alfred-Jules Belloz Souezas

N° 5.
Delafrotterie Jean-André
(Legitime.)

L'An mil neuf cent sept le trente et un janvier, à onze heures du matin, heure legale, pardevant nous, Adolphe Edmond Henri Douez, officier d'Academie, Maire et officier de l'Etat-civil de Samer, chef-lieu de canton, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, departement du Pas-de-Calais, a compare Eugene Alexandre Delafrotterie, age de trente ans, marchand ferant, domicilié à Samer, lequel nous a presente un enfant de sexe masculin qu'il a declaree ete ne de lui en sa demeure sise à Samer rue de Quatrevingt, le vingt-huit janvier courant, à midi, et de Marie Antonine Lebegue son épouse, agee de vingt-sept ans, sans profession, domiciliée à Samer, auquel enfant il a été donne les prénoms de Jean-André. La dite presentation et declaration ont été faites en presence de Louis Anguez, age de vingt-sept ans, marchand ferant, et de Henri Belloy, age de trente-cinq ans, apparteur, tous deux domiciliés à Samer. Et ont le comparant et les temoins signe avec nous le present acte apres lecture faite.

Delafrotterie Jean-André Belloz Souezas